

CSS OCCITANIS
En visioconférence
DATE MARDI 8 DÉCEMBRE 2020

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE /ABSENT
Collège administrations			
Sous-Préfet		M. Proisy	Excusé
Préfecture – BEDD	Le Chef du BEDD ou son représentant	M. Lefebvre	Excusé
DREAL	Le chef de l'UID Tarn Aveyron La Cheffe de la Subdivision Déchets	M. Berly Mme Flottes	Présent Présente
SDIS	Le Chef du service départemental ou son représentant	Capitaine Goulesque	Présent
ARS	Le délégué départemental ou son représentant	Mme Vialelle	Présente
Collège collectivités			
Conseil départemental du Tarn	Le président ou son représentant	M. Guipaud	Absent
Mairie de GRAULHET	Le maire ou son représentant	M. Aznar M. Barthes	Présent
Mairie de Labessière-Candeil	Le maire ou son représentant	M. Ramboer	Présent
Mairie de Montdragon	Le maire ou son représentant	M. Bermont	Présent
Mairie de St-Julien-du-Puy	Le maire ou son représentant	M Mazars	Présent
Collèges riverains			
Association agréée de la pêche et de protection du milieu aquatique de Graulhet	Le président ou son suppléant		Absent
Association pour la protection du bassin graulhétien	Le président ou son suppléant	M. Sudre	Présent
Union départementale des associations familiales (UDAF)		M. Pover	Présent
Collège exploitants			
OCCITANIS	Président directeur général Directeur général délégué Directeur du site	M. Gosset M. Choplin M. Rabusseau	Excusé Présent Présent
Collège salariés			
Salariés protégés désignés par la société		Mme Matheu M. Malet	Présente Excusé
Experts			
ORDECO		Mme Autuly	Présente
ADEME		M. Bardou	Présent

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 26 janvier 2020 ;
2. Bilan de l'activité de la société Occitanis ;
3. Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées ;
4. Questions diverses

Ouverture de la séance à 16h30 sous la présidence de M. Berly.

M Berly excuse l'absence de M. Proisy – Sous-Préfet de Castres récemment nommé préfet de la relance pour le département du Tarn.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 26 janvier 2020

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 26 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan de l'activité de la société Occitanis

M. Rabusseau présente le bilan de l'activité. Il détaille le rapport annuel d'activité 2019, les premières tendances pour l'année 2020 et les projets de 2021. La principale évolution réglementaire de 2019 concerne la mise à jour des meilleures techniques disponibles sur l'activité de traitement physico-chimique des déchets. Des points de prélèvement de l'air rejeté au niveau de l'usine de stabilisation et un contrat avec un laboratoire doivent être mis en place avant juillet 2022.

Le total de tonnages exploité est égal à quarante-trois mille six cent quarante-huit tonnes. Aucun tonnage n'a été refusé en 2019.

Un incident d'exploitation a eu lieu, il concerne la dégradation d'une partie de la couverture provisoire par les tempêtes des 13 et 21 décembre 2019. Les réparations ont été effectuées les 25 et 26 janvier 2020.

Cent pour cent des contrôles inopinés sur les déchets bruts et stabilisés sont conformes à la réglementation. Les eaux superficielles sont analysées mensuellement en interne et trimestriellement par le LDA. Quatorze mille trois cent soixante-dix mètres cubes d'eau ont été rejetés en 2019. La présence d'un pH élevé en période de fort ensoleillement est toujours présente. Les eaux souterraines sont analysées trimestriellement par un laboratoire agréé. Aucune anomalie n'a été détectée. Le piézomètre Pz9 n'est plus suivi depuis le dernier trimestre 2019. Les analyses 2020 donnent lieu à la mise en place de nouveaux contrôles (absence de fibres d'amiantes, retombées atmosphériques totales, eaux de subsurface). Un bilan quadriennal des eaux souterraines a été réalisé, aucun impact de l'installation n'est mis en évidence. En 2020, l'absence d'évolution de la radioactivité naturelle, ainsi que la vérification de non accumulation de métaux dans les sols et les végétaux ont fait l'objet du suivi triennal, les résultats sont toujours en attente de réception.

Une inspection de la DREAL a eu lieu le 16 avril 2019 sur la thématique de la sûreté avec le déclenchement d'un POI.

L'ensemble des certifications qualité, environnement, sécurité pour le personnel, énergie et biodiversité ont été maintenues.

De fin mai à mi-septembre, des travaux ont été effectués sur le criblage des marnes. En 2019, l'ensemble des peintures des silos et équipements associés ont été réalisées. L'électrification du parc véhicule a démarré avec la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques et l'achat d'un quad électrique six places.

Les données d'exploitation de 2020 donnent lieu à des tonnages dans les mêmes ordres de grandeur que 2019. L'activité « Amiante » a démarré avec un traitement de trente tonnes par mois. De nombreux refus d'admission ont été prononcés, l'entreprise se demande si c'est dû au COVID19.

L'année 2020 est une année difficile pour faire intervenir les sous-traitants pour les suivis analytiques et se faire approvisionner en matières premières durant le premier confinement. Des travaux de valorisation des formations jaunes de Trifyl ont été mis en place permettant une économie circulaire profitable aux deux sites. Des travaux d'infrastructures sont en cours pour recréer de nouveaux bassins pluviaux, lixiviats, réseaux et voiries en amont de la destruction des anciens par les futurs casiers de stockage.

En 2021, l'entreprise Occitanis souhaite mettre en concordance la zone de chalandise entre l'arrêté préfectoral d'Occitanis et le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD). Le dossier de demande d'autorisation d'OCCITANIS a été déposé en décembre 2018. La dernière version du PRPGD date de janvier 2019 et la zone de chalandise a été modifiée. Occitanis va faire une demande de mise en cohérence des nouveaux périmètres, sans aucun changement de son activité. Ceci permettra aux territoires concernés d'avoir le choix parmi plusieurs sites de traitement. La demande va être déposée auprès de la préfecture au début de l'année 2021. Les travaux prévus pour 2021 sont consacrés à la création d'un nouveau casier.

M. Berly demande s'il y a des questions.

M. Sudre demande si les casiers initiaux de la mairie de Graulhet ont été transférés sur la pyramide actuelle.

M. Rabusseau répond que dans le projet de transfert des anciennes boues de la régie municipale, il y avait un préalable de créer le casier boue par-dessus les alvéoles de déchets actuels. La majorité de la structure était constituée de déchets stabilisés qui sortent de l'usine. Il fallait laisser le temps d'avoir la production suffisante pour créer ce casier. Les boues de la régie municipale seraient transférées aux alentours de 2023.

3. Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées

Mme Flottes présente les informations des actions conduites suite à l'accident de Lubrizol. Le gouvernement a mis en œuvre un plan d'action avec la modification de textes réglementaires. Ces derniers portent sur quatre volets. Le premier volet « Seveso » porte sur des modifications du code de l'environnement et de l'arrêté du 26 mai 2014. L'exercice POI sera obligatoire tous les ans, le contenu du POI va évoluer avec la possibilité d'effectuer des prélèvements environnementaux à l'intérieur et à l'extérieur du site. Le POI prévoira également la remise en état et le nettoyage après un accident majeur. Le réexamen de l'étude de dangers devra comporter un recensement des technologies éprouvées et adaptées. Les rapports de l'assureur devront être mis à disposition de l'inspection. L'étude de dangers devra mentionner les types de produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie. Le deuxième volet « État des matières stockées » concerne la mise à jour quotidienne de l'état des stocks. Ces états de stocks devront être tenus à disposition des services d'inspection, des autorités sanitaires et des services de secours dans des conditions permettant l'accès, y compris pendant un sinistre. Le troisième volet « Liquide inflammables et combustibles » et le dernier volet « Entrepôts » ne concernent pas le site Occitanis. Une action d'inspection des sites situées dans la bande des cents mètres autour de l'exploitant est prévue. Elle permet de contrôler et répertorier l'ensemble des activités économiques autour des sites SEVESO. L'inspection a pour but de réaliser un état des lieux de la situation administrative et de formaliser le classement de l'ensemble des installations présentes dans le périmètre. Pour Occitanis, une inspection de Trifyl se déroulera en 2021.

M. Bermont demande si le stockage d'explosif a été pris en compte.

Mme Flottes répond que le stockage d'explosif n'est pas dans la bande des cent mètres. Dans l'étude de dangers, Occitanis a pris en compte le site d'EPC France.

M. Berly complète les propos en disant que l'action nationale « bande des 100 m » nécessite une analyse site par site. Dans le cas d'Occitanis, les voisins sont bien connus de la DREAL et sont eux aussi inspectés régulièrement.

M. Rabusseau répond que l'Etude de danger déposée dans le cadre du dossier d'autorisation environnemental, prend en compte les données du PPRT d'EPC.

M Rabusseau demande si, dans les nouvelles réglementations à venir, compte tenu que les risques présents sur OCCITANIS ne sont pas liés à l'incendie et à l'explosion, des dérogations de mises en œuvre sont prévues.

Mme Flottes répond par la négative, en tant que site SEVESO, les textes s'appliqueront au site Occitanis. L'exploitant pourra se justifier.

M. Rabusseau indique qu'il sera facile de démontrer que les déchets présents sur le site ne brûlent pas.

Mme Flottes présente les thèmes d'inspections envisagées en 2021. Le 10 mars 2020, le site Occitanis a enclenché son plan de continuité d'activité. Un point de situation hebdomadaire a été réalisé entre Occitanis et la DREAL. Une dérogation a été accordée par lettre préfectorale et portait sur l'absence de vérification de la qualité des REFIOM reçue et l'extension de la zone de chalandise. Cette dérogation n'a pas été utilisée.

4. Questions diverses

M. Berly demande s'il y a des remarques.

M. Sudre souhaite recevoir les résultats des analyses des piézomètres.

M. Aznar est rassuré de l'ensemble des opérations appliquées et remercie l'exploitant.

M. Choplin remercie l'ensemble des collaborateurs d'Occitanis pour leur engagement et leur flexibilité au sein de l'entreprise.

M. Berly remercie l'ensemble des participants.

Fin de la réunion à 18h20

Pour le directeur de la DREAL Occitanie et par délégation,
Le Chef de l'Unité interdépartementale
du Tarn et de l'Aveyron

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J Berly', enclosed within a blue oval shape.

Frédéric BERLY